

LA DÉCLARATION DE L'Île SEGUIN

COMMUNIQUE DE PRESSE du 10 juillet 2021

La Saga de l'Île Seguin, 6^e épisode

Un nouveau coup de poker pour le maire de Boulogne ?

Fidèle au dicton « *pour vivre heureux vivons cachés* », le Maire de Boulogne, qui a mis fin il y a quatre mois au contrat signé avec DBS pour bâtir la partie centrale de l'île et signé¹ une offre avec Bouygues, lèvera-t-il bientôt le voile sur cette 6^e tentative d'aménagement de l'Île Seguin depuis son élection ?

L'exercice s'avère compliqué et le suspense reste entier :

- Le volume de construction prévu reste le même que celui de DBS : 130 000m² à majorité d'immobilier tertiaire. Bouygues envisage, semble-t-il, d'y reloger plusieurs des sociétés de son groupe.
- La proposition devra respecter l'orientation d'aménagement et de programmation N°3 du PLU révisé, adoptée le 19 décembre 2018,
- L'équipe d'architectes missionnée par Bouygues, l'agence BIG - qui s'est déjà illustrée pour le projet d'Europa City (abandonné) - travaille, paraît-il, sur une proposition d'architecture bioclimatique novatrice et n'exclut « aucune alternative » (y compris des tours ?).
- Comment la SPL Val de Seine Aménagement, DBS et Bouygues trouveront-ils un '*gentleman's agreement*' au milieu de toutes ces péripéties ?
- Le nouveau dossier de permis de construire devrait être déposé à l'automne 2021, suivi en toute logique d'une enquête publique avant la délivrance du permis. La SPL l'espère opérationnel à l'été 2022. Un planning très serré !!

1 On peut lire l'intervention du Maire dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 15.04.21 « *le groupe Bouygues nous a présenté un utilisateur pour occuper les mètres carrés de bureaux prévus sur la partie centrale de l'île... la critique des constructions de bureaux sur l'île Seguin n'est plus d'actualité aujourd'hui.* »

Dans le contexte du changement climatique et de crise sanitaire mondiale, les associations signataires de La Déclaration de l'Île Seguin maintiennent leur opposition à des projets immobiliers sur une île de la Seine, qu'elles jugent d'un temps révolu, ceci d'autant que deux décisions juridiques récentes les confortent dans leur position :

- la décision du Conseil d'État du 10 juillet 2020 (n° 428 409), statuant au contentieux à la demande d'associations après constatation du non-respect d'une première décision de 2017 (décision n° 394254 du 12 juillet 2017), somme le Gouvernement de prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air en conformité avec les exigences européennes, sous astreinte de 10 M€ par semestre de retard.
- l'annulation du 2 juillet 2021 par le tribunal administratif de Paris de deux permis de construire sur le boulevard périphérique parisien pour des raisons de santé publique.

Le maire de Boulogne-Billancourt et GPSO votent d'une main des plans climat air-énergie, des chartes de grand paysage, des plans biodiversité vertueuse, des modifications de PLU en faveur de l'environnement, et continuent de l'autre à considérer une île des boucles de Seine comme un simple terrain à bâtir : 230 000m² en tout sur 11,5 hectares dont 65% d'immeubles de bureaux ! Une contradiction indéniable.

Rappelons que la commune de Boulogne est fortement carencée en espaces verts publics !

Les Signataires de La Déclaration de l'Île Seguin restent combatifs et mobilisés, et en appellent plus que jamais à une « **conférence de l'île Seguin** » au niveau régional, car l'avenir de l'Île Seguin n'est pas qu'une question Boulonnaise.

Coordination La Déclaration de l'Île Seguin.

Contact : presse@la-declaration-ile-seguin.fr

Site internet de La Coordination

- * [La Déclaration de l'Île Seguin](#)
- * [Page Media](#) et [Dossier de Presse](#)

Contact Presse : Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

Courriel : presse@la-declaration-ile-seguin.fr

Internet : www.la-declaration-ile-seguin.fr Twitter : @declarileseguin - Facebook : @declarationseguin - Page 2